



**UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE BUKAVU (UCB)**

**B.P. 285 BUKAVU**

**APPEL D'OFFRE N° 001/UCB/AG/KB/2024**

**Objet de l'Offre : Acquisition de deux bus pour le transport des étudiants**

Adresse de l'UCB : 002 Avenue de la Mission (George Defours)/Quartier NKAFU/Commune de KADUTU/BUKAVU

Date de Publication : 2 octobre 2024

Date limite de remise des offres : 15 octobre 2024

Numéro du Dossier d'Appel d'Offres : 001/AOP/UCB/AG/KB/2024

**Préambule**

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction aucune, des exigences qui régissent ce marché quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer.

Toute demande d'information complémentaire concernant le présent appel d'offre peut être adressée par correspondance écrite à UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE BUKAVU au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.

A l'Attention de :

**Prof. Dr KILOSHO BURAYE Janvier**

Administrateur Général de l'Université Catholique de Bukavu

**RÈGLEMENT DE L'APPEL D'OFFRE****Article 1 : Objet du Marché**

L'objet de ce marché est la fourniture et la livraison de deux bus neufs répondant aux caractéristiques détaillées dans le présent appel d'offre, de la manière ci-dessous :

Rubriques	Caractéristiques	Observation
Marque	TATA (Nouveau Modèle)	Grand Bus
Modèle	16/18	
Transmission	Avant et arrière lame	
Suspension	Avant et arrière lame	Main droite (6 vitesses)
Moteur	IVECO (Dièsel)	
Autres :		
- Gentes	: 11/22,5	6 pneus et 10 gougeons
- Sièges	: 66 places assises	Avec autostop 85 places
Km	0 km	

**Lieu de Livraison :** UNIVERSITE CATHOLIQUE DE BUKAVU (à BUKAVU)

**Article 2 : Durée du marché**

Le marché passé aux termes de la consultation d'une durée d'exécution de 45 jours calendaires. La livraison devra donc avoir lieu au maximum dans les 45 jours après remise du bon de commande.

Le Calendrier de l'appel d'offre se présente de la manière suivante :

EVENEMENT	DATE	HEURE
Publication de l'offre	3 octobre 2024	8 heures précises, heure locale.
Remise des offres	Du 04 au 18 octobre 2024	Heure de fermeture : le 18 octobre 2024 à 12h00, heure locale.
Examen des offres par la commission	21 au 26 octobre 2024	
Notification de l'attribution de marché	28 octobre 2024	9 heures, heure locale.



### **Article 3 : Présentation des Offres/ Convention de Prix**

Les offres présentées devront être formulées suivant les caractéristiques énumérées à l'art.1. Il y sera annexé le tableau qui comprendra les informations suivantes :

- Nom et adresse du soumissionnaire ;
- Caractéristiques du véhicule ;
- Prix unitaire net HT ;
- Délai de livraison (en nombres des jours) ;
- Conditions de paiement ;
- Date, signature, cachet de l'entreprise soumissionnaire.

### **Article 4 : Composition du Dossier de soumission**

Les soumissionnaires devront présenter :

- Une lettre de soumission selon la lettre en annexe ;
- Un bordereau quantitatif et descriptif du(des) produit(s) offerts avec images ;
- Acte d'engagement et garantie contre le vice caché ;
- Numéro d'identification fiscale et certificat de régularité fiscale d'au moins 3 mois ;
- Attestation/preuve d'expérience d'au moins 5 ans dans les affaires de concession automobile (contrat similaire déjà exécuté) ;
- Preuve d'une capacité financière de couverture de marché ;
- Proposition financière et une facture proforma (exprimée en USD) ;
- Les documents légaux d'existence (RCCM, ID NAT ou équivalent) ;
- Les coordonnées bancaires.

### **Article 5 : Délai de Validité des Offres**

Le délai est fixé à 45 jours suivant la limite de remise des offres.

### **Article 6: La remise des offres**

Elle peut se faire directement à l'adresse ci-après (sous plis fermés), moyennant un accusé de réception :

Secrétariat de l'Administrateur Général de l'UCB

002, Avenue de la mission

Quartier NKAFU

Ou par mail à [agucb@ucbukavu.ac.cd](mailto:agucb@ucbukavu.ac.cd) avec copie au secrétaire de la commission à [assistant.ag@ucbukavu.ac.cd](mailto:assistant.ag@ucbukavu.ac.cd)



**Article 7 : Retrait-Modification-Annulation de l'Appel d'Offre**

Tout soumissionnaire peut modifier ou annuler son offre 3 jours avant la date fixé pour la clôture des soumissions pourvu qu'il en fasse un avis écrit de cette modification ou de ce retrait.

L'UCB peut décider d'annuler la procédure d'appel d'offre à tout moment, en particulier à la lumière du rapport d'évaluation, dans les cas suivants :

- Lorsque l'appel d'offre est demeuré infructueux c'est à dire lorsqu'aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse ;
- Lorsque les éléments techniques ou économiques de l'offre ont été fondamentalement modifiés ;
- Lorsque les circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible l'exécution normale du contrat ;
- Lorsque toutes les offres retenues sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles ;
- Lorsqu'il est constaté des irrégularités graves de procédures empêchant une concurrence loyale ;
- Lorsqu'il n'y a aucune garantie contre les vice-cachés ;
- En cas d'annulation du présent appel d'offre par l'UCB, les soumissionnaires seront avertis et ne pourront prétendre à aucune indemnité.

**Article 8 : Examen des propositions**

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse se fera en fonction des critères suivants :

- Le prix proposé ;
- L'offre technique/Caractéristiques du véhicule ;
- Le délai de livraison (en nombre des jours) ;
- La valeur qualitative et fonctionnelle de l'offre ;
- La garantie contre le vice-caché ;
- La capacité du soumissionnaire (proposition de l'offre financière et technique) ;
- Le prix sera présenté en dollars et en cas de présentation dans une autre monnaie, un taux ayant cours légal ou son équivalent dans la monnaie précitée devra être indiqué.



**Article 9 : Notification de l'attribution du contrat de passation de marché**

Avant l'expiration de la date de validité des offres, l'UCB informera le soumissionnaire par écrit que son offre a été retenue. Le soumissionnaire dont l'offre est retenue doit, en outre maintenir la validité de sa soumission pendant 45 jours supplémentaires à compter de la date de notification de l'attribution du marché.

**Article 10 : Conditions de livraison**

Le véhicule sera accompagné d'un bon de livraison indiquant :

- Le nom du titulaire du marché ;
- La date de livraison ;
- La référence de la commande ;
- Le numéro de lots ;
- La nature de la marchandise livrée et les caractéristiques des véhicules commandés ;
- Le prix unitaire.

**Article 12 : Réception**

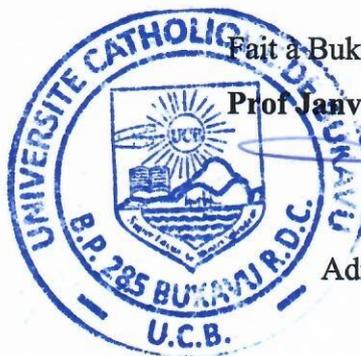
Après vérification, la réception est prononcée par l'UCB Bukavu qui vise le bon de livraison remis. Le visa vaut procès-verbal de réception sous clauses contractuelles à définir.

**Article 13 : Les litiges**

Tout différend survenant à l'exécution du marché et n'ayant pu être réglé à l'amiable entre l'Université Catholique de Bukavu et le titulaire du marché, le différend sera porté d'abord auprès d'une tierce personne de commun accord pour médiation avant d'envisager toute procédure judiciaire auprès des instances du lieu.

Fait à Bukavu, le 03 octobre 2024

**Prof Janvier KILOSHO BURAYE**



Administrateur Général